

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 861-97, 2 juillet 1997

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à madame Louise Beaudoin, membre du Conseil exécutif, du 3 août 1997 au 10 août 1997;

— de la ministre de la Culture et des Communications à monsieur Serge Ménard, membre du Conseil exécutif, du 6 juillet 1997 au 14 juillet 1997;

— de la ministre de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance à monsieur Jean Rochon, membre du Conseil exécutif, du 5 juillet 1997 au 18 juillet 1997;

— du ministre de la Justice à madame Louise Harel, membre du Conseil exécutif, du 12 juillet 1997 au 1<sup>er</sup> août 1997;

— du ministre d'État à la Métropole à madame Louise Beaudoin, membre du Conseil exécutif, du 15 juillet 1997 au 3 août 1997;

— du ministre des Relations internationales à monsieur Bernard Landry, membre du Conseil exécutif, du 9 juillet 1997 au 10 août 1997;

— du ministre des Ressources naturelles à madame Denise Carrier-Perreault, membre du Conseil exécutif, du 9 juillet 1997 au 28 juillet 1997;

— du ministre de la Santé et des Services sociaux à monsieur Bernard Landry, membre du Conseil exécutif, du 18 juillet 1997 au 29 juillet 1997, et à monsieur Guy Chevrette, membre du Conseil exécutif, du 30 juillet 1997 au 11 août 1997.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28167

Gouvernement du Québec

### Décret 862-97, 2 juillet 1997

CONCERNANT la nomination de madame Jacqueline Bédard comme sous-ministre au ministère de la Famille et de l'Enfance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Jacqueline Bédard, sous-ministre adjointe à la politique familiale au ministère de l'Éducation, chargée du Secrétariat à la famille, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance, administratrice d'État I, au salaire annuel de 107 484 \$, à compter des présentes;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Jacqueline Bédard.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28156

Gouvernement du Québec

### Décret 863-97, 2 juillet 1997

CONCERNANT la nomination de madame Annette Plante comme sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et de l'Enfance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Annette Plante, directrice adjointe à la sous-ministre adjointe à la politique familiale au ministère de l'Éducation et responsable du Secrétariat à la famille, cadre supérieure classe III, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et de l'Enfance, administratrice d'État II, au salaire annuel de 85 500 \$, à compter des présentes;